

s'agit du parc national de Kluane, au Yukon, et de ceux de la Nahanni et d'Auyuittuq, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'aménagement de ces parcs se poursuit.

## **Aménagement**

En 1970, Parcs Canada a décidé de faire l'inventaire des ressources fondamentales de chacun des parcs nationaux afin d'en obtenir une description complète. Cet inventaire a pour principal objectif d'assurer la conservation et l'utilisation rationnelle de ces ressources. Les responsables de la planification des parcs utiliseront un bon plan de zonage à partir des données recueillies au cours de cet inventaire. Les naturalistes des parcs, de leur côté, s'en serviront pour préparer des programmes qui mettront en valeur les caractéristiques de chaque parc. Enfin, le personnel chargé de la conservation des ressources mettra sur pied des programmes de gestion des ressources inspirés des conclusions de l'inventaire.

On a commencé d'inventorier les ressources de la plupart des parcs. D'ores et déjà, on a établi un atlas et un inventaire de base pour les parcs de Kujik et de Pointe Pelée, tandis que la collecte des données sur les ressources naturelles de plusieurs autres parcs est presque terminée. La priorité a été donnée à l'inventaire des nouveaux parcs.

Parcs Canada a été décentralisé et est placé sous la responsabilité des sections régionales de conservation des ressources naturelles.

L'objectif de Parcs Canada, est de voir les Canadiens jouer un rôle actif dans la planification des parcs. Dans cette perspective, un programme d'audiences publiques a été organisé et dix «audiences» ont été tenues entre 1970 et 1972. Le programme a été modifié en 1974 pour permettre au public de participer aux étapes préliminaires de la planification: placé à présent sous la responsabilité du personnel des bureaux régionaux de Parcs Canada, ce «Programme de la sensibilisation du public» doit amener les Canadiens à jouer un rôle dans le choix des objectifs à long terme, des buts de la gestion et des critères d'aménagement qui, pour chacun des parcs, doivent être conformes au plan directeur.

Une des principales mesures prises afin de préserver l'environnement d'un parc, tout en laissant les visiteurs en profiter, est l'établissement d'un plan de zonage. La classification va des zones